

Domaine Santé

Filière Technique en radiologie médicale

Soins centrés sur la personne

1. Caractéristiques du module

Code : S.RM.SO371.1301.F.22

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2022-2023

Année d'études : ☒ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 4

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☐ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre d'automne
☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☐ Rôle d'expert-e
☒ Rôle de communicateur-trice
☒ Rôle de collaborateur-trice

☒ Rôle de leader
☒ Rôle de promoteur-trice de la santé

☐ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☐ Rôle de professionnel-le

Compétences principales (PEC 2022 TRM)

- Ab1-Ab4-Ab5-Ab6
- Bb1-Bb2
- Cb1-Cb2- Cb3
- Db1-Db2-Db3
- Eb1-Eb2
- Fb1-Fb3- Fb4- Fb5
- Gb2

Objectifs généraux d'apprentissage

- Développer des compétences de communication et d'accueil des personnes
- Identifier les dimensions psycho-sociales, culturelles et spirituelles des individus, afin d'assurer une prise en charge respectueuse de la personne et centrée sur ses besoins
- Promouvoir un partenariat avec les patient-es et leurs proches

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Les contenus d'apprentissage et les productions attendues sont décrits dans les syllabus respectifs.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux
- Ateliers
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques

Exigences de fréquentation :

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : pratiques simulées, ateliers d'habiletés cliniques et cours pratiques.
Le non-respect de cette exigence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation.
L'étudiant-e obtient la note F.
- Pour les autres modalités pédagogiques, un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F.
Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages seront à définir par le responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Evaluations écrites.
- B. Evaluations orales.
- C. Autres

Le détail ainsi que l'énoncé des coefficients figurent dans le syllabus du module accessible aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn Moodle

- Période : périodes de validation du 1er semestre, en principe semaines 6 et 7 (2023), ainsi qu'éventuellement en cours de semestre.

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) (B) et (C) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- ☐ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☒ Pas de remédiation

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Une bibliographie sera présentée aux étudiants au début du module et complétée durant le module.
- Elle figure dans les syllabus respectifs.

8. Responsable de module

Responsable : Mme Gros

Enseignants :

- Ils sont nommés dans les syllabus respectifs.

Descriptif validé le 5 septembre 2022 par

Barada Marin
Responsable de la filière